Art. 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1er avril 1988.

Entrée en vigueur

Certifié conforme: Le chancelier d'Etat: René KRONSTEIN.

Chancellerie d'Etat

Heures d'ouverture des bureaux

aux heures normales, sauf exceptions suivantes:

| Service des passeports (2, rue Henri-Fazy) | de 9 à 15.30 sans interruption |
|--|---|
| Service de la législation et des publications officielles (2, rue de l'Hôtel-de-Ville) | de 8 à 11.45 et de 13.45 à 17 (vendredi 16.30) |
| Traducteur de l'Etat (11, rue de l'Hôtel-de-Ville) | de 10 à 12 et de 15 à 17 |
| Economat cantonal (14, rue des Allobroges) | de 8 à 12 et de 14 à 17 |
| Exception pour la vente des fournitures scolaires dès la rentrée scolaire et jusqu'à fin septembre | de 7.30 à 12.15 et de 13.30 à 18 |

ARRÊTÉ

relatif à l'officialisation de la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Bernex

Du 6 janvier 1988

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu l'accord de la commune de Bernex du 1er septembre 1987;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

Arrête:

L'officialisation de la dénomination du:

chemin des Murailles, artère partant du chemin de Chavanay et aboutissant à la route Alphonse-Ferrand.

> Certifié conforme Le chancelier d'Etat: René KRONSTEIN.

ARRÊTÉ

relatif à la modification de la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Genthod

Du 6 janvier 1988

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu la proposition de la commune de Genthod du 29 mai 1987;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

Arrête:

Il est donné le nom de: CV11738

chemin des Troiselles (nom local) au chemin, sans issue, partant du chemin de la Petite-Voie, actuellement dé-nommé chemin de Grand-Champ.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er mars 1988.

> Certifié conforme Le chancelier d'Etat: René KRONSTEIN.

(à demander à la commune d'origine actuelle (en cas de mariages successifs, l'acte de famille du premier mariage est indispensable).

Dernier délai pour présenter votre demande: 31 décembre 1988.

Coût

75 F. Règlement:

- a) par chèque bancaire (à l'ordre de la
- chancellerie d'Etat); b) par ccp 12-9177-7 (joindre le récépissé);
- contre remboursement (plus 4 F pour les frais de port).

Adresse

Chancellerie d'Etat, service des passeports et de la nationalité, 2, rue Henri-Fazy, 1204 Genève.

Pour les personnes qui n'étaient pas Genevoises, les demandes sont à adresser au canton d'origine. Les adresses figurent au dos du formulaire.

Renseignements complémentaires

Tél. 27 22 12, entre 8 h et 16 h 30.

Le chancelier d'Etat: René KRONSTEIN.

LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES A FONCTIONNER COMME TRADUCTEURS-JURÉS DANS LE CANTON DE GENÈVE

Assermentées par le Conseil d'Etat en conformité du règlement du 3 mars 1970

ABECASSIS, Salomon, c/o Saricotex SA, 13, quai de l'Ile, 1204 Genève: arabe, anglais, tél. 21 51 78.

ACHKAR, Maurice, 8, avenue Pictet-de-Rochemont, 1207 Genève: arabe, tél. 36 78 93 ou 99 91 62.

AGAD, Claudia, Mme, 39, chemin du Hameau, 1255 Veyrier: allemand, anglais, espagnol, tél. 84 23 46.

AGAPIEFF, Natacha, Mme, 16, chemin de la Tourelle, 1209 Genève: russe, tél. 98 21 26.

BANG, Vinh, 4, chemin de Clair-Val, 1226 Thônex: vietnamien, tél. 48 82 67.

BILLAUD, Alain, 7, rue Ferdinand-Hodler, 1207 Genève: anglais, allemand, tél. 86 40 28.

BRÉLAZ, Michel, 79, avenue du Curé-Baud, 1212 Grand-Lancy: allemand, tél. 94 75 37.

BRODZIK, Elisabeth, Mile, 16, rue de Vermont, 1202 Genève: polonais, tél. 33 94 51.

BUSCHI, Ileana, Mme, 513, route d'Hermance, 1248 Hermance: espagnol, tél. 28 93 66 ou 51 22 26.

(suite page suivante)

aindre vos CLIENTS POTENTIELS. tenu leur attention à cet emplacement?

Pour toute votre PUBLICITÉ dans la FAO: Publicitas, tél. (022) 21 33 55 (int. 225).

des ns

es

rie

ons

EIN. 🤇

534.--